

POUR une réforme des rythmes scolaires ... **MAIS PAS CELLE-LÀ !**

Pour la FSU, oui, il faut réformer l'école !

Pour la FSU, une réforme des rythmes est indispensable. Les élèves devraient pouvoir travailler « **plus dans la durée, moins dans la journée** ». Le temps d'exposition aux apprentissages, actuellement de 6 heures par jour, doit être abaissé de façon significative. Mais la question des rythmes ne saurait, à elle seule, résoudre le problème de la réussite de tous les élèves. Une réflexion doit aussi s'engager sur les contenus, les programmes, la formation des enseignant-e-s, les méthodes pédagogiques, les moyens, les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, l'Éducation en zone prioritaire ou en zone rurale... Elle doit aussi intégrer les conditions de travail et de rémunération des personnels de l'Éducation Nationale. Il n'est pas acceptable que l'école française renforce les inégalités sociales : il y a urgence à engager une réforme en profondeur qui n'attende pas tout de maigres aménagements horaires.

Un réforme des rythmes qui fait Pshittttt !

Elle devait être ambitieuse, révolutionner la société, modifier en profondeur les conditions de la réussite des élèves... et puis Pshittttt ! La grande promesse accouche d'une souris !

De **6 heures** par jour, le temps d'exposition aux apprentissages passerait à... **5H30** ! A ces 5H30 de classe, on ajouterait **45 minutes d'activités péri-éducatives NON OBLIGATOIRES sous la responsabilité et à la charge des communes**. L'abaissement du temps de classe journalier serait compensé par la réintroduction d'une demi-journée de classe le mercredi matin.

Autrement dit, le temps quotidien d'exposition aux apprentissages reste trop important et la journée passée à l'école aussi longue ! **Les conditions d'apprentissage des élèves ne seront donc pas améliorées !**

Une méthode contestable :

Familles et enseignant-e-s d'abord tenu-e-s à l'écart.

Le projet de loi envisageait que les collectivités territoriales décident seules des nouveaux aménagements horaires avant d'en référer aux enseignant-e-s et au parents d'élèves ! Cette absence de concertation avec les principaux intéressés est tout simplement inacceptable. La FSU a obtenu que les conseils d'école soient consultés.

La carotte et le bâton pour les collectivités !

Conscient des innombrables problèmes posés par cette réforme, le gouvernement, comme pour le traité européen, fait appel à la solidarité nationale... Et pour « convaincre » les collectivités hésitantes, une **carotte** de 250 millions d'euros pour les inciter à mettre en place la réforme dès la rentrée 2013. Pour celles qui aimeraient prendre le temps, rencontrer les partenaires et attendre 2014 : le **bâton** : 0 !

Un nouveau désengagement de l'État qui va creuser les inégalités territoriales !

Cette réforme aura un coût et le gouvernement entend bien le faire porter par les collectivités territoriales : si l'on peut s'accorder sur le fait que chacun s'accommode de la réintroduction d'une demi-journée de classe, la mise en place d'activités péri-éducatives quotidiennes pose cruellement la question des moyens, des infrastructures, du personnel, du matériel...

Une telle proposition risque de creuser les inégalités territoriales, au sein d'une Éducation qui n'aura bientôt plus de Nationale que le nom !

L'offre éducative sera en effet très différente entre une municipalité qui a les moyens et la volonté politique de se tourner vers sa jeunesse, des infrastructures (gymnases, patinoire, centre nautique, bibliothèques...), du personnel qualifié (éducateurs sportifs avec diplôme d'État, bibliothécaires, professionnels de l'animation...) et une autre, aux moyens modestes, isolée et dépourvue d'infrastructures et de personnel... Au un-e-s les activités de qualité... aux autres la garderie !

Il est même à craindre que les communes qui n'ont pas les moyens renoncent à mettre en place les activités péri-éducatives...

L'école ne peut encourager l'expression des inégalités territoriales ou sociales : elle doit au contraire les combattre afin que tous les élèves puissent bénéficier de la même offre éducative, des mêmes moyens et des mêmes conditions d'apprentissage sur tout le territoire.

Le projet de décret prévoit 3 heures hebdomadaires d'activités péri-éducatives non obligatoires à la charge et sous la responsabilité des communes (soit 45 minutes par jour). Dans la réalité : un véritable casse-tête !

► **Quand placer ces 45 minutes ?**

Le midi, après le déjeuner ? (de 13H30 à 14H15)... se pose alors la question de l'articulation avec le service de restauration scolaire et les activités du midi, de la récupération des élèves qui déjeunent chez eux... Les élèves seront-ils disponibles pour les apprentissages ? **Quid des enseignant-e-s, sans élèves de 11H30 à 14H15 ?** **Le soir après la classe ?** (de 16H à 16H45)... quelle articulation avec la garderie, l'aide aux devoirs, les transports scolaires... ?

► **Quelles activités, par qui ?**

Censées favoriser les apprentissages, ces activités sportives et culturelles doivent permettre aux élèves de mieux appréhender leur condition d'élève et favoriser leur réussite... Elles se distinguent d'une simple garderie ! Cela pose la question des moyens, des infrastructures, mais aussi du personnel, de leur formation et de la concertation avec les enseignant-e-s...

► **Où ?**

Pour peu que l'on soit éloigné des infrastructures permettant un accueil en petits groupes dans de bonnes conditions, ces activités se dérouleraient sur place, donc... à l'école ! Cela pose concrètement la question des locaux : il n'y aura souvent pas d'autre choix que de mener ces activités... dans les classes, ce qui apparaît difficilement concevable.

► **Combien ?**

Le projet de décret prévoit que certaines activités pourront être payantes... **La FSU ne peut accepter que cette réforme soit financée par les familles ni qu'elle renforce les inégalités sociales.**

Non il n'y a pas urgence !

En, l'état, cette réforme n'est pas acceptable : elle n'améliore pas les conditions d'apprentissage des élèves et dégrade les conditions de travail des agents. Elle a des répercussions importantes sur les collectivités territoriales et son mode de financement est largement discutable.

Nous demandons un moratoire et le retour à la table des négociations, avec l'ensemble des personnes concernées, pour qu'enfin puisse émerger une véritable et ambitieuse « refondation de l'école » au service de la réussite de tous les élèves.

► **Quelle évolution du tissu associatif, culturel, sportif ?**

La réintroduction d'une demi-journée de classe le mercredi matin aura des répercussions importantes sur le tissu associatif, sportif ou culturel, mais aussi sur les structures municipales et leurs agents (centres de loisirs, carrefours socio-culturels...).

Elle risque de modifier en profondeur les pratiques des familles et leur mode d'organisation. Là encore, le gouvernement n'a pas pris le temps d'associer l'ensemble des partenaires et d'étudier les répercussions de cette réforme qui, sur le terrain, pourra s'avérer... détonante !

► **Juste classe le mercredi matin ou cantine aussi ?**

Majoritairement, les parents d'élèves ne travaillaient pas le samedi matin et récupéraient leurs enfants à la sortie de l'école.

Le mercredi... cela pourrait se passer autrement ! Et les familles qui travaillent et s'appuient le mercredi sur des structures d'accueil à la journée (type « centre de loisirs ») pourraient avoir l'exigence d'un service de restauration scolaire le mercredi midi suivi d'un accueil l'après-midi.

Là encore, les collectivités territoriales et les familles se retrouveraient en première ligne pour assumer les répercussions d'une réforme mal concertée.

► **Et les revendications des personnels ?**

La « refondation de l'école » aurait dû intégrer les conditions de travail et la rémunération des personnels de l'Éducation. Or il n'en est rien. Le projet de réforme porté par le gouvernement va pourtant modifier de façon importante les conditions de travail des agents. La réintroduction d'une demi-journée de classe aura pour beaucoup un coût non négligeable (transport, garde des enfants...). Une réforme ambitieuse ne peut se faire sans les enseignants.



Fédération Syndicale Unitaire

85, rue de l'Oratoire 14000 Caen

téléphone/fax : 02.31.86.29.33

mail : fsu14@fsu.fr

site : <http://sd14.fsu.fr>